

Mise en œuvre des opérations de comptage sur agrainage

A) Agrainage

3 semaines avant le 1^{er} comptage.

Recentrer les agrainages linéaires sur des zones de vision les plus proches des postes d'observations.

Maintien de l'agrainage sur ces zones de vision pendant l'intervalle des jours d'observations.

B) Quelques conseils pour les comptages

Edifier "sous le vent dominant" un ou deux miradors ou échelle, d'une distance allant de 20 à 100 m suivant la visibilité recherchée. Hauteur recommandée 4/5 m.

Poster les observateurs dans des véhicules placés " sous le vent du jour " si possible les véhicules d'agrainage.

Eviter de faire du bruit, lorsque les animaux sont en approche, et ne pas se retourner lorsque ceux-ci arrivent dans le dos.

Bien attendre que les animaux mangent pour prendre les jumelles car le moindre bruit ou mouvement trop hâtif peut provoquer la fuite.

C) Horaires

Etre en place "sans s'agiter ni parler sur le mirador" à 19 H 00 au plus tard et rester jusqu'à 22 H 00 voire 22 H 30.

Se munir de jumelles + montre + fiches d'observations avec crayon.

D) Sur les fiches d'observations, bien mentionner

- l'heure et le sens d'arrivée,
- le nombre d'animaux,
- Identifier si possible les laies subadultes, les mâles, les laies adultes et le nombre de carcasses,
- l'heure et le sens de départ,
- Signaler également les écoutes nocturnes de présence de sangliers à proximité de l'agrainage et non sortis sur la zone observée.

E) Collecte des données

Se rendre le soir même au lieu de rendez-vous pour remettre les fiches d'observations au coordinateur. Précisant s'il y a lieu verbalement les commentaires non écrits.